



**CCRF &  
LABORATOIRES**

# ACTUALITES

2020 – n°38

24 septembre 2020

## GROUPE DE TRAVAIL DU CTPM : MARDI 22 SEPTEMBRE

La **CFDT** était représentée par Caroline **CHAUVIN** (DDCSPP 35), Mathieu **BERTHOULAT** (AC - bureau 6A) et Laure **FRERET** (SNE Rennes).

Ce groupe de travail, qui s'est déroulé en présentiel, en audio et visio conférence, était présidé par Monsieur André SCHWOB, chef de service du soutien du réseau, en présence de Mmes Coralie OUDOT (sous-directrice Ressources humaines) et Catherine LUCOTTE (Bureau 2A) et Messieurs Jean-Claude PROUX (Chef du bureau 1C) et Thierry BORGHESE (directeur de l'ENCCRF).

A l'ordre du jour :

- Point d'étape sur la situation sanitaire ;
- Point d'étape sur le plan stratégique ;
- PNE 2020 révisé et préparation du PNE 2021 ;
- Questions diverses (prime covid, forfait mobilités durables, effectifs, temps de travail en AC et SCN, rupture conventionnelle, recrutements 2021, ...).

### LA SITUATION SANITAIRE

#### *Les masques*

L'administration indique qu'une prochaine dotation de **masques lavables** interviendra fin septembre. Pour les agents de l'AC et des SCN la répartition dans les bureaux et services est assurée par le bureau 2C.

Pour les agents en services déconcentrés, la fourniture de masques relève de leur structure interministérielle. L'administration nous invite à lui faire remonter les éventuelles difficultés locales que les agents CCRF pourraient rencontrer pour obtenir suffisamment de masques au sein de leur direction.

### *L'organisation du travail - Télétravail*

L'ensemble des organisations syndicales a déploré l'hétérogénéité des situations entre les structures (DD(CS)PP, DIRECCTE, AC et SCN) notamment en matière de télétravail. Alors que la [circulaire du Premier ministre du 1<sup>er</sup> septembre 2020](#) indique qu'il convient de « continuer à favoriser » le télétravail, beaucoup de DDI ont fermé la porte à cette modalité de travail mise en place depuis mars dans le cadre de l'épidémie de COVID-19. Certaines DDI autorisent dorénavant uniquement le télétravail qui a fait l'objet d'une convention en bonne et due forme.

Certaines directions ayant instauré un calendrier annuel pour la campagne de demandes de télétravail, les agents sont contraints d'attendre pour formuler leur demande et obtenir l'accord le cas échéant. Une situation ubuesque dans le contexte sanitaire actuel et après les annonces du Ministre des Solidarités et de la Santé du 23 septembre !

La CFDT a relevé des disparités autour du nombre de jours accordés en télétravail dit « télétravail Covid » au sein de l'AC, mais également entre l'AC et les SCN. Madame Oudot précise qu'en effet, même si la consigne a été la même pour tous, il appartient aux chefs de service d'apprécier au cas par cas.

Pour la CFDT, il appartient à l'encadrement de veiller à la santé des agents, de produire des consignes fondées non sur le bon sens mais sur les préconisations des autorités scientifiques et d'être à l'écoute des doléances des équipes.

### *Les locaux de l'ENCCRF*

Dans le contexte pandémique, le système de climatisation de l'ENCCRF a dû être coupé. En effet, le rapport de l'ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail) recommande de ne pas utiliser les dispositifs de climatisation compte-tenu des risques sanitaires. S'agissant d'une climatisation réversible, se pose donc la question du mode de **chauffage** pour cet hiver. Monsieur Borghese a évoqué quelques pistes et notamment l'ajout d'appareils de chauffage d'appoint (ce qui nécessiterait de revoir le système électrique) ou chauffer les locaux la nuit (ce qui oblige à trouver un complément pour l'après-midi).

## **LE PLAN STRATEGIQUE DGCCRF 2020-2025**

Un point d'étape sur le plan stratégique était proposé avec à l'appui un document très succinct (cf en PJ) qui mentionne les grandes actions réalisées au premier semestre et celles du semestre à venir.

### *Les actions réalisées :*

- Réflexion sur la création d'une **cellule de renseignement** : cette action s'inscrit dans le cadre du chantier n°1 (mettre l'enquête au cœur de nos politiques publiques). La réflexion menée a conduit à envisager la mise en place d'une telle cellule sans avoir pour le moment déterminé son périmètre, son fonctionnement, sa structure de rattachement, la nécessité d'effectifs dédiés, son articulation avec les réseaux de renseignements existants Vigie Fraudes et Food Fraud.
- Relance de la **commande publique** : des aménagements ont été réalisés dans SORA et des actions de formation menées pour relancer cette mission.
- Lancement de **SignalConso** et de partenariats avec **France Service** : à ce jour 9 conventions ont été établies avec France Service. L'administration n'a pas été en mesure de préciser les contours de ces partenariats.

- Réflexion sur l'évolution du **mouvement consommériste** : dans l'optique de pérenniser l'Institut National de la Consommation (INC), un programme d'accompagnement a été décidé. Il sera financé par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP).
- Mesure législative pour l'**indemnisation des victimes** dans le cadre des sanctions administratives.
- Lancement du développement de **SESAM** : suite à l'expérimentation auprès de 30 enquêteurs, la tablette semble être le support privilégié pour le développement de l'application. L'objectif est donc d'équiper tous les enquêteurs qui pourront accéder notamment aux données relatives à l'entreprise contrôlée mais aussi aux outils permettant la dématérialisation des actes d'enquêtes. Il s'agit maintenant d'échanger avec le Ministère de l'Intérieur pour voir comment SESAM peut être déployé auprès des agents CCRF dans les DD(CS)PP. Espérons que ça ne vienne pas s'ajouter aux nombreux déboires informatiques en DDI ...

Ce point a été l'occasion d'aborder la **dématérialisation des actes à la DGCCRF** qui sera examinée dans le cadre du [projet de loi](#) d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap – Article 44 bis C nouveau)). Tous les actes pourront être établis ou convertis sous format numérique et pourront être intégralement conservés sous cette forme, dans des conditions sécurisées, sans nécessité d'un support papier. Les actes dématérialisés seront validés par **signature électronique** unique selon des modalités techniques qui garantissent son intégrité. **Adopter un dispositif de signature électronique ne sera pas aisé dans la mesure où les contraintes des structures (DDI, DIRECCTE et SNE) sont hétérogènes.**

- Publication des nouveaux **textes d'organisation** pour l'AC et les SCN.

#### **Les actions à réaliser :**

- Publication de l'instruction sur l'organisation de la cellule presse et constitution du **réseau des communicants** : elle a pour objectif d'inciter les directions à faire remonter à l'AC les informations qui méritent une communication.

**Les intérêts pourraient diverger : alors que la DGCCRF veut, à juste titre, communiquer davantage sur son action, les préfets, eux, pourraient vouloir éviter les vagues.**

- Rédaction des instructions sur la gestion des projets.
- Réunion du réseau **commande publique**.
- Lancement opérationnel du **Centre RéponseConso** : Le centre devrait être opérationnel à la mi-octobre avec une **montée en charge** progressive. Au démarrage, seules les sollicitations parvenues aux unités dont sont issus les agents RéponseConso seront traitées par le service pour atteindre 40% de couverture à la fin de l'année.

En réponse aux organisations syndicales, l'administration a indiqué que le **télétravail** sera possible pour les agents répondants.

Pour les agents du Centre RéponseConso hébergés en dehors du site de l'ENCCRF, des conventions ont été établies avec les directions (DDI ou DIRECCTE). Pour la CFDT, il convient d'être vigilant sur les conditions de travail des agents et notamment sur les points suivants : **l'équipement informatique, l'accès aux applications** ou encore **l'espace de travail**. Par exemple, il est envisagé, au moins pour une personne, qu'elle exerce son métier de répondant dans un **bureau partagé : pour la CFDT, cette situation, si elle n'est pas choisie, est inconfortable tant pour l'agent répondant du service RéponseConso que pour le collègue qui partagera la même pièce.**

Les organisations syndicales ont également relayé les craintes des agents du CNA concernant les points supplémentaires dont ils bénéficient en cas de demande de **mutation**. L'administration n'a pas caché qu'elle souhaite revoir cet aspect de l'instruction mutation DGCCRF. Toutefois, en l'état actuel, la rédaction permet aux agents du centre RéponseConso

qu'ils soient ou non issus du CNA, qu'ils soient ou non en poste à Montpellier de bénéficier de points supplémentaires (10 points par an à compter de 2013).

- Lancement en test de la première version de **SESAM**.
- Lancement du site **RappelConso** : le développement du site est en cours de finalisation et sera testé prochainement. Il manque deux arrêtés et l'avis de la CNIL. L'objectif étant une ouverture à la fin de l'année.
- Organisation d'un **séminaire des chefs de service** : l'administration souhaite réunir l'ensemble des encadrants de premier niveau (CCRF ou non). Le contexte sanitaire pourrait contrarier cette initiative !

S'agissant du plan stratégique, la CFDT attendait un point d'étape plus étoffé avec davantage de précisions, un calendrier et des modalités de réalisation des actions listées. Le document communiqué aux OS n'est pas à la hauteur de ce que nous attendons du dialogue social : par exemple, indiquer pour certaines actions que l'administration a « *mené une réflexion* » sur tel ou tel sujet ou encore qu'une « *réunion sera programmée* » ne constituent en rien des éléments d'information suffisants. La CFDT ne se contente pas de savoir si une réflexion a été menée mais elle veut connaître le fruit de cette réflexion et les décisions qui en découlent.

La CFDT a par ailleurs interpellé l'administration sur le chantier n°12 relatif à l'évolution de l'organisation de la DGCCRF. Alors qu'en octobre 2019 on nous annonçait que les ministres avaient demandé aux préfets de région d'inclure dans leurs propositions de schémas d'organisation régionale des  **rapprochements entre services CCRF départementaux**, rien n'est dit sur l'avancement de ce dossier. L'administration reconnaît que les propositions n'ont pas affluées.... A ce jour, un rapprochement est consolidé (Mayenne – 53 / Sarthe – 72) et un autre est en projet dans le Grand Est entre l'Aube et l'un des départements limitrophes.

## PNE

Au 7 septembre, le **taux de réalisation du PNE 2020** révisé est de 55% pour les visites (39 342) et de 56% pour les prélèvements (8 214).

Malgré la révision du PNE et une adaptation du nombre de contrôle, la charge de travail des agents reste considérable pour cette fin d'année. En effet, au PNE s'ajoutent les CPMM qui ont été peu ajustés, les enquêtes hors PNE et les diverses sollicitations préfectorales. En réponse à l'interpellation d'une organisation syndicale, Monsieur Schwob a réaffirmé qu'il n'y aura pas d'abandon des **objectifs chiffrés** en rappelant que la mesure de l'activité était « *non négociable* ».

Les organisations syndicales ont alerté l'administration sur le risque de voir des dossiers CCRF non suivis localement dans ce contexte économique fragile. Sur ce point l'administration a été explicite : le PNE révisé invitait en effet davantage à la pédagogie mais pas en cas de fraudes. S'agissant du **PNE 2021**, les propositions de TN (entre 180 et 190 TN) des bureaux sectoriels sont actuellement en cours de validation par la directrice générale. Ce PNE sera davantage « *axé sur la recherche de fraudes* ». Il comprendra notamment des enquêtes sur les secteurs définis comme prioritaires (transition écologique, économie numérique, santé, bien-être, mentions valorisantes ...), des enquêtes liées au plan de relance du gouvernement dans les secteurs qui ont souffert de la crise (le contrôle des délais de paiement des entreprises ayant bénéficié d'un prêt garanti par l'Etat a été mentionné pour exemple), des enquêtes exploratoires.

## QUESTIONS DIVERSES

### Prime COVID

L'administration a communiqué certains éléments concernant l'attribution de la prime COVID à la DGCCRF :

#### Répartition par région

AC	44
AUVERGNE RHONE-ALPES	23
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	11
BRETAGNE	9
CENTRE VAL DE LOIRE	11
CORSE	2
GRAND-EST	24
Hauts de France	14
ILE DE France	47
NORMANDIE	12
NOUVELLE AQUITAINE	8
OCCITANIE	35
PAYS DE LA LOIRE	12
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	22
DOM-TOM	30
SCN	50
<b>Total général</b>	<b>354</b>

#### Répartition par catégorie, genre et montant de l'indemnité

Montant prime €	Femmes					Hommes					Total général
	0	330	660	1000	Total Femmes	0	330	660	1000	Total Hommes	
A		65	68	30	163	5	67	49	23	144	307
B	3	14	2	4	23		8	3	3	14	37
C		2	2	2	6		2	1	1	4	10
<b>Total général</b>	3	81	72	36	192	5	77	53	27	162	354

Les organisations syndicales ont tout d'abord fait remarquer que les deux colonnes indiquant un montant de prime à 0€ n'avaient aucun sens. L'administration n'a pas été en mesure de les expliquer. Il conviendrait par conséquent de soustraire les 3 femmes et 5 hommes au total des 354 attributaires, soit **346 attributaires**. La répartition par région en devient incertaine.

Au regard des effectifs présents, la CFDT observe de **très grandes disparités entre les régions** et une **sous-représentation des agents de catégorie B**.

L'administration nous fait savoir qu'**aucune demande n'a été refusée** et qu'au contraire il a fallu solliciter certaines directions pour redresser le nombre d'agents bénéficiaires proposés. Ce qui a, selon l'administration, permis de « repêcher » 3 ou 4 personnes. Certaines directions, par soucis d'égalité, ont préféré ne proposer aucun agent.

Des compléments ont été sollicités par les organisations syndicales :

- La répartition entre DIRECCTE et DD(CS)PP au sein des régions : l'administration ne souhaite pas donner ces éléments. Elle consent uniquement à nous fournir ultérieurement la répartition globale DIRECCTE/DD(CS)PP sans aucune considération géographique ;
- La distinction entre les A et A+ : l'administration refuse de communiquer cette information alors que le total A comprend les cadres.

### **Effectifs**

Monsieur Schwob annonce une prévision de **- 5 ETP pour le PLF 2021**. S'agissant du transfert des 40 ETP au Ministère de l'intérieur pour la création des SGC, il est précisé qu'en pratique, seuls 3 ou 4 agents devraient rejoindre ce service.

### **Temps de travail en AC et SCN**

La mise en place de la procédure relative au temps de travail en AC et dans les SCN a été retardée du fait du confinement. Les **dispositifs de badgeage** pour les horaires variables n'ont pas été installés et configurés. Aucune échéance n'est annoncée.

### **Forfait mobilités durables**

La CFDT avait interpellé l'administration sur la nécessité de définir les modalités d'application de ce dispositif et d'en informer les agents. Rappelons que ce dispositif s'applique aux déplacements domicile-travail effectués à **vélo ou en covoiturage** à compter du 11 mai 2020. Si l'agent a utilisé ce mode de déplacement pendant au moins 100 jours dans l'année, il pourra bénéficier du **versement d'une indemnité forfaitaire annuelle**, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, de 200 €. Ce forfait est exclusif de toute autre prise en charge des frais de déplacement domicile-travail. Toutefois, en 2020, l'agent pourra choisir alternativement durant l'année de bénéficier soit du forfait "mobilités durables" soit du remboursement mensuel d'un abonnement de transport public ou de service public de location de vélo.

Les modalités d'application à la DGCCRF sont en cours d'examen avec le CSRH. Pour les agents, les démarches (attestation sur l'honneur) sont à effectuer au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

### **Rupture conventionnelle**

A ce jour, seule une convention est signée. Une dizaine de demandes sont en cours. L'administration reconnaît pour certaines de ces demandes un délai de traitement allongé. Les organisations syndicales ont sollicité un **bilan du dispositif** pour l'année 2020.

### **Recrutements 2021**

Alors que les concours d'inspecteur et inspecteur principal CCRF ont été ouverts pour 2021, l'administration n'a toujours pas décidé si le concours de contrôleur sera proposé.

S'agissant de [l'arrêté du 11 septembre 2020](#) qui prévoit la possibilité d'organiser des **concours nationaux à affectation locale** notamment pour les recrutements d'inspecteurs et de contrôleurs de la DGCCRF, l'administration indique ne pas avoir l'intention de s'en saisir.

### **Accueil d'agents des Pôles 3 E**

Six agents issus des Pôles 3 E ont rejoint la DGCCRF. Ils sont habilités et ont été formés à nos missions.

\*\*\*\*\*



**Cfdt:**

**CCRF &**  
LABORATOIRES

Une réunion très longue et pourtant sans annonce ! Les documents communiqués aux OS en appui à ce groupe de travail étaient succincts et la réunion n'a pas permis d'obtenir davantage d'éléments.

C'est au travers des questions diverses que les OS ont pu porter certaines préoccupations des agents.

Le dialogue social est réduit à la portion congrue, les échanges sont limités et chaque OS doit profiter des instances pour tenter de recueillir des informations nécessaires aux collègues.

La CFDT est à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté ou remarque [cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Prochaines dates à retenir :**

- 1<sup>er</sup> octobre : CT des DDI
- 9 octobre : CAP encadrement
- 5 novembre : CT Personnels et Missions le matin et GT du CTPM l'après midi
- 25 novembre : CAP des inspecteurs (promotions au choix)
- 26 novembre : CAP des contrôleurs (promotions au choix)
- 3 décembre : CT de Service Central
- 8 décembre : CTPM